

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRES DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CATTENOM

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2018

Selon la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

L'activité de la CLI de Cattenom en 2018 est présentée selon les axes suivants :

1. Les réunions de la CLI de Cattenom
 - a) Réunion du 19 avril
 - b) Réunion du 13 septembre
 - c) Réunion du 16 octobre
2. Le suivi des activités du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom
 - a) Evénements (classés ou non sur l'échelle INES) survenus au CNPE déclarés par l'exploitant
 - b) Participation des membres de la CLI aux inspections du CNPE organisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
3. L'information du public
 - a) Lettre d'information semestrielle
 - b) Page dédiée à la CLI sur le site internet du Département de la Moselle
4. Autres activités
 - a) Visite du CNPE de Cattenom
 - b) Groupe de travail des CLI transfrontalières
 - c) Rencontre ministérielle
 - d) Participation au groupe de référence européen en matière d'information lors de situations de crise
 - e) Participation à deux réunions techniques de l'AIEA
 - f) Evaluations menées par l'IRSN et par l'ASN
 - g) Participation à la réunion de chargés de mission de l'ANCCLI
 - h) Travaux concernant l'extension du Plan particulier d'intervention (PPI) à 20 km
 - i) Participation aux réunions du bureau, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'ANCCLI
 - j) Participation à la Conférence nationale des CLI organisée par l'ASN et l'ANCCLI

1. Les réunions de la CLI

Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, a présidé les trois réunions de l'année 2018, qui se sont tenues respectivement le 19 avril, 13 septembre et 16 octobre.

a. Réunion du 19 avril

Cette réunion s'est déroulée au CNPE de Cattenom et a rassemblé 20 membres.

La réunion a permis de procéder à l'élection d'un nouveau représentant du collège des associations de la CLI de Cattenom à l'Assemblée générale de l'ANCCLI, en la personne de M. Marcel PHILIPPON, représentant la Fédération de la pêche et des milieux aquatiques de la Moselle.

Les sujets traités ont porté en premier lieu sur la campagne d'arrêts (arrêts pour simple rechargement des unités de production n°1 et n°3 et la 3ème visite décennale de l'unité de production n°2), sur l'avancée du chantier concernant les diesels d'ultime secours, sur le dossier des pièces forgées, dont les dossiers non barrés concernant les unités de production n°1 et n°3 du CNPE de Cattenom.

Puis 3 événements de niveau 1 ont été discutés :

- Événement lié à une erreur de câblage sur une vanne du système de ventilation de l'espace entre-enceinte de l'unité de production n°1 (déclaration le 15 mars 2018)
- Événement lié à la détection de l'indisponibilité d'un capteur de mesure sur l'unité de production n°2 (déclaration le 20 mars 2018)
- Événement lié à la position non conforme à l'attendu de grappes de commande sur l'unité de production n°2 (déclaration le 27 mars 2018),

avant que ne soient évoqué le dossier « manchettes thermiques », révélé par le reclassement d'un événement de niveau 0 au niveau 1.

Enfin, la Préfecture de la Moselle a communiqué quelques informations au sujet de la rédaction du Plan particulier d'intervention (PPI) à 20 km.

La Présidente de la CLI a clos la réunion en présentant le rapport d'activité et le rapport d'exécution budgétaire pour l'année 2017, qui ont été approuvés par les membres.

b. Réunion du 13 septembre

Lors de la réunion de 19 avril, le représentant de Greenpeace a souhaité être informé plus précisément des dossiers barrés « Creusot-Forge », concernant le CNPE de Cattenom. Une réunion extraordinaire a dès lors été organisée le 13 septembre, et s'est tenue au Casino de Cattenom. M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), et M. Emmanuel LEMAIRE, Pilote stratégique matériel d'EDF, sont intervenus tour à tour afin d'explicitier le sujet et ses enjeux de manière approfondie. Quelques questions ont été posées par M. Roger SPAUTZ, le représentant de Greenpeace, à l'issue des présentations.

c. Réunion du 16 octobre

La réunion du 9 novembre s'est déroulée au Département de la Moselle. 31 membres de la CLI étaient présents.

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui renforce les missions des CLI, cette réunion était ouverte au public. 14 personnes étaient présentes dans le public. Par ailleurs, la chaîne de télévision allemande ZDF a interviewé plusieurs membres de la CLI, dans le cadre de la réalisation d'un documentaire portant sur le CNPE de Cattenom, vu selon une double perspective française et allemande.

Le pré-bilan de la 3^e visite décennale de l'unité de production n°2, ainsi que l'événement de niveau 1 lié à la détection tardive d'un dysfonctionnement sur une vanne d'isolement de l'unité de production n°4 et déclaré le 19 juin, et l'arrêt de l'unité de production n°3 pour une intervention au niveau des joints de couvercle de cuve, ont été présentés par le CNPE de Cattenom.

Ont ensuite été évoqués le suivi hydrobiologique de la Moselle et de la retenue industrielle du Mirgenbach dans le cadre de la réglementation applicable au CNPE de Cattenom, les travaux concernant l'extension du PPI à 20 km ainsi que le contexte et complémentarité énergétiques en France.

En fin de réunion, les membres de la CLI ont approuvé le programme d'activité et le budget prévisionnel pour l'année 2019.

2. Le suivi des activités du CNPE de Cattenom

Le suivi des activités du CNPE de Cattenom est assuré sur la base des informations et des documents communiqués au secrétariat de la CLI par l'exploitant (EDF) et par l'ASN.

a. Evénements (classés ou non sur l'échelle INES) survenus au CNPE et déclarés par l'exploitant

La CLI est directement informée par l'exploitant de tous les événements qu'il déclare à l'ASN.

En 2018, la centrale a déclaré 44 événements significatifs sûreté de niveau 0 sur l'échelle INES qui compte 7 échelons, et 4 événements de niveau 1. Par ailleurs, EDF a déclaré au niveau national des événements sûreté de niveau 1 dits « génériques », c'est-à-dire qui concernent plusieurs centrales nucléaires françaises dont Cattenom : 1 événement générique de niveau 1 a ainsi été déclaré en 2018 concernant Cattenom. 2 événements génériques de 2017, qui concernent Cattenom, ont été reclassés au niveau 1 en 2018.

En outre, la centrale a déclaré 7 événements significatifs de radioprotection de niveau 0 et 2 événements significatifs pour l'environnement

Les informations au sujet des événements sûreté sont systématiquement diffusées aux membres de la CLI dès le niveau 1 sur l'échelle INES. Elles sont ensuite mises en ligne sur la page de la CLI de Cattenom du site du Département, en français et en allemand.

b. Participation des membres de la CLI aux inspections du CNPE organisées par l'ASN

Chaque année, l'ASN propose aux membres de la CLI de participer en tant qu'observateurs aux inspections organisées sur le site de Cattenom.

Trois membres de la CLI ont ainsi pu participer à une inspection le 4 octobre 2018, portant sur les prélèvements d'eau et les rejets de la centrale.

3. L'information du public

a. Lettre d'information annuelle

Depuis 2012, la Lettre de la CLI paraît semestriellement, afin de répondre à la demande d'information des populations environnantes. L'ASN finance la réalisation et la diffusion de la Lettre de la CLI de Cattenom depuis sa création en 2008.

Le Département de la Moselle qui, en raison d'un environnement budgétaire toujours plus contraint, ne peut assumer entièrement les frais de communication de la CLI de Cattenom, poursuit sa diffusion papier limitée de la Lettre aux communes et aux EPCI du PPI, ce qui permet de maintenir le budget à l'équilibre. Les coûts de réalisation et de diffusion des deux Lettres se sont élevés à 11 750 € en 2018.

Le Comité de rédaction de la Lettre de la CLI n°17 s'est réuni le 19 avril 2018.

La Lettre de la CLI n°17 comporte un éditorial évoquant l'ANCCLI et l'implication de la Vice-Présidente de la CLI en son sein, un article sur l'instance de concertation et de coordination autour du Grand Carénage, un article sur la campagne d'arrêts de 2018, avec une rubrique « le chiffre » portant sur les diesels d'ultime secours, un article comportant trois événements de niveau 1 intervenus en mars 2018, ainsi qu'un encart annonçant la réunion publique du second semestre 2018.

Le Comité de rédaction de la Lettre de la CLI n°18 s'est tenu le 16 octobre 2018.

La Lettre de la CLI n°18 contient, quant à elle, un éditorial ainsi qu'un article sur l'extension du PPI à 20 km et les enjeux inhérents pour les CLI, un article sur la surveillance des cours d'eau autour du CNPE de Cattenom, un article sur la visite décennale de l'unité de production n°2, ainsi qu'une rubrique « le chiffre » qui indique le nombre d'activités qui ont été réalisées pendant la période, un article sur l'événement de niveau 1 déclaré à l'ASN relatif au dysfonctionnement d'une vanne d'isolement de l'enceinte du réacteur n° 4, et un article sur l'arrêt du réacteur n°3 suite à la détection d'un défaut d'étanchéité au niveau des joints du couvercle de la cuve du réacteur.

La Lettre d'information de la CLI n°17 a été diffusée au cours de la semaine du 2 au 6 juillet 2018, et le numéro 18 lors de la semaine allant du 3 au 7 décembre 2018, de manière restreinte en version papier aux membres de la CLI, aux mairies et EPCI du périmètre PPI, pour mise à disposition du public. Une diffusion électronique a par ailleurs été assurée via la page Facebook du Département de la Moselle et via la page internet de la CLI.

b. Page dédiée à la CLI sur le site internet du Département de la Moselle

La page dédiée à la CLI de Cattenom sur le site internet du Département de la Moselle a été activée en octobre 2011.

Cette page présente le fonctionnement, les missions et les moyens d'action de la CLI. La composition des membres de la CLI y est également disponible.

Il est rappelé que la Lettre de la CLI a pour objectif de répondre aux questionnements des populations avoisinant la centrale, de présenter une information compréhensible et indépendante et de diffuser les bonnes pratiques en cas d'incident. Les Lettres de la CLI sont consultables et téléchargeables en format électronique en français et en allemand (depuis la Lettre n°6) sur le site internet du Département.

Une nouvelle rubrique est apparue en 2013, intitulée le « point sûreté », qui liste désormais les événements sûreté intervenus au CNPE à partir du niveau 1 de l'échelle INES.

4. Autres activités

a) Visites du CNPE de Cattenom

Sur proposition du Directeur du CNPE de Cattenom, deux délégations ont été invitées à visiter la centrale : l'Agence régionale de santé le 6 juin 2018 ; le Haut-Commissaire pour la protection nationale du Luxembourg, M. Luc FELLER et son adjoint, M. Guy BLEY, accompagnés du premier conseiller du ministre de la santé et d'experts du Luxembourg le 6 juillet 2018. Les participants ont pu visiter l'unité de production n°2 de la centrale de Cattenom, qui était alors en arrêt programmé pour sa troisième visite décennale.

b) Groupe de travail des CLI transfrontalières

La réunion du groupe de travail des CLI transfrontalières s'est déroulée le 9 octobre au Département de la Moselle, en présence de représentants de 5 CLI transfrontalières (Chooz, Cattenom, Fessenheim, Gravelines, Manche), ainsi que de l'ANCCLI. La CLI de Cattenom était représentée par sa Vice-Présidente, M. Roger SPAUTZ de Greenpeace Luxembourg Mmes Hélène TOBOLA et Patricia SCHIFFMACHER de l'Agence régionale de santé, M. Fabrice LEONI, Directeur des Sécurités Préfecture de la Moselle, lui-même accompagné de Mme Brigitte BECKER, Chargée du risque nucléaire au SIDPC et de M. Kevin MORIN, Chargé de mission SIDPC, et par Mme Anne-Laure MACLOT, secrétaire de la CLI.

Le Colonel DOMENEGHETTI, de la Mission d'Appui à la gestion du Risque Nucléaire au Ministère de l'Intérieur, a présenté la nouvelle doctrine française en termes de gestion des populations lors de crise nucléaire, et a évoqué le retour d'expériences de l'accident de Fukushima.

Puis, un échange a eu lieu sur les nouvelles dispositions relatives à la composition des CLI localisées dans un département frontalier. La CLI de Cattenom est concernée à ce titre. Dès la parution du décret, elle devra intégrer les membres de la Grande Région, non plus avec un statut d'observateur, mais comme membres avec voix délibérative. Par ailleurs, le collège des associations devra également compter des membres transfrontaliers.

Cette réunion a également permis d'évoquer l'organisation de réunions publiques et la distribution des comprimés d'iode dans le nouveau plan particulier d'intervention (PPI) élargi à 20 km. La Préfecture de la Moselle rédige actuellement ce nouveau PPI, qui devrait être rendu officiel au premier semestre 2019.

c) Rencontre ministérielle

Mme Rachel ZIROVNIK comptait parmi les membres de la délégation de l'ANCCLI ayant rencontré M. le Secrétaire d'Etat au Ministère de la Transition écologique et solidaire, Sébastien LECORNU, le 15 mai 2018. L'ANCCLI avait souhaité discuter avec le Ministre des besoins de financement des CLI et de l'ANCCLI.

d) Participation au groupe de référence européen en matière d'information lors de situations de crise

L'ANCCLI a sollicité la secrétaire de la CLI de Cattenom pour la représenter au sein d'un groupe de référence européen chargé de réaliser une étude portant sur les bonnes pratiques en matière d'information lors de situations de crise nucléaire. Cette étude a été commanditée par la Commission européenne qui souhaite accompagner au mieux la transposition de deux directives EURATOM, l'une portant sur la protection contre les dangers de l'exposition à la radioactivité, l'autre relative à la sûreté des installations nucléaires. A ce titre, la secrétaire de la CLI a participé à trois audio-conférences visant à dresser un état des lieux actuel des pratiques selon les pays européens et à identifier les bonnes pratiques en la matière ainsi qu'à préparer la conférence finale qui s'est déroulée à Anvers les 11 et 12 juin 2018. Elle est par ailleurs intervenue lors de cette conférence finale.

e) Participation à deux réunions techniques de l'Agence internationale de l'Energie Atomique (AIEA)

De la même manière que précédemment, l'ANCCLI a souhaité que la CLI de Cattenom la représente à l'occasion de deux ateliers techniques organisés par l'AIEA, le premier en septembre 2018, qui a porté sur l'implication des parties prenantes dans le cycle de vie d'une installation nucléaire et le second en novembre 2018 sur les expériences des parties prenantes à l'échelle locale dans les programmes de gestion des déchets nucléaires. A deux reprises, elle a présenté le système français, inédit en Europe, des CLI et de l'ANCCLI.

f) Evaluations menées par l'ASN et l'IRSN

L'ANCCLI a participé à deux évaluations en 2018. La première relative à l'évaluation de la convention pluriannuelle entre l'ASN et l'ANCCLI. Le cabinet OCCURENCE a été retenu par l'ASN pour guider des interviews de membres de CLI, en vue de formuler des propositions pour améliorer le cadre de collaboration entre l'ASN et l'ANCCLI. Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, a été interviewée.

Parallèlement, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a lancé une étude au sujet de la démarche ACN, impulsée en 2008, et qui a pour vocation de renforcer et d'effectuer un suivi de l'application de la convention d'Aarhus dans le domaine du nucléaire. ACN2, incarnant le deuxième volet de la démarche, a pour objectif de dresser un état des lieux des pratiques, et d'être un catalyseur de ce mouvement de transparence et de participation.

L'IRSN a donc souhaité solliciter les membres de CLI afin d'obtenir des retours de leurs expériences quant à leurs missions et leurs difficultés relatives à la participation des citoyens au processus décisionnel en matière nucléaire.

Dans ce cadre, deux membres de la CLI de Cattenom ont été interviewés : M. Thomas SEILNER, Expert du Ministère de l'Environnement de la Sarre et M. Bernard ZENNER, 1^{er} adjoint au Maire de Cattenom.

g) Participation aux réunions des chargés de mission de l'ANCCLI

La secrétaire de la CLI de Cattenom a participé à la réunion du club des chargés de mission de CLI, le 21 juin. Cette réunion, qui s'est tenue au siège de l'ASN, a permis de discuter des éléments du futur décret relatif aux installations nucléaires de base (INB) et à la transparence en matière nucléaire, et d'échanger avec l'ASN sur de multiples questionnements des CLI. Le décret devrait contenir des modifications de la composition et du fonctionnement des CLI.

L'ASN a également évoqué son initiative consistant à rendre plus visibles les CLI lors de la conférence des CLI du mois de novembre 2018, en leur permettant de présenter quelques initiatives pratiquées dans leur territoire.

Enfin, l'outil *Openradiation* a été présenté aux chargés de mission présents. Il s'agit d'une base collaborative open data rassemblant des mesures de radioactivité ambiante dans l'environnement effectuées par des citoyens. L'outil s'inscrit dans le cadre d'un programme de sciences participatives.

h) Travaux concernant l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) à 20 km

Le Directeur de Cabinet du Préfet de la Moselle et le Sous-Préfet de Thionville ont convié les Maires du PPI, ainsi que la CLI de Cattenom et les services préfectoraux concernés, le 25 juin 2018, à une réunion de présentation de l'avancée des travaux concernant la rédaction du PPI à 20 km. La secrétaire de la CLI était présente, ainsi que M. Bernard ZENNER, en tant que 1^{er} Adjoint au Maire de Cattenom.

La nouvelle doctrine reposant sur trois zones, a été présentée : phase réflexe de mise à l'abri sur 2 km, phase immédiate d'évacuation sur 5 km et phase concertée sur 20 km visant des actions de protection des populations. Puis, les enjeux liés à l'évacuation des populations et des animaux, ceux liés à la distribution d'iode, ainsi que les échanges avec les territoires mosellans en dehors du PPI et avec les territoires étrangers ont été évoqués.

i) Participation aux réunions du bureau, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'ANCCLI

Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, en sa qualité de Trésorière adjointe de l'ANCCLI, a participé aux trois réunions de bureau et aux trois Conseils d'administration (CA) de l'ANCCLI, qui se sont respectivement tenus les 15 février, 15 juin et 1^{er} octobre pour les premières et les 14 mars, 25 juin et 02 octobre pour les secondes.

La Vice-Présidente faisait partie de la délégation du CA ayant rencontré les Commissaires et le Président de l'ASN le 05 novembre. Les discussions ont porté sur le projet de convention pluriannuelle d'objectifs ASN/ANCCLI, sur l'application du décret relatif aux installations nucléaires de base (INB) et sur ses conséquences pour les CLI, sur la future campagne d'iode dans le cadre de l'extension des rayons PPI à 20 km et sur le financement des CLI.

Par ailleurs, elle était présente, aux côtés de la secrétaire de la CLI, lors de l'Assemblée générale du 06 novembre. Ont été évoqués :

- l'actualité des groupes de travail de l'ANCCLI et notamment la mise en place d'un groupe de travail sur les déchets de très faible activité (TFA), chargé d'alimenter la réflexion dans le cadre du débat public au sujet du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR),
- les discussions sur la création d'une piscine centralisée de stockage de combustible usé,
- le travail entrepris par les 8 CLI concernées pour les 4^e réexamens de sûreté des réacteurs de 900 MWe (VD4 900), consistant à examiner en profondeur l'état de l'installation en tenant compte de son vieillissement, en vue d'une poursuite de fonctionnement au-delà de 40 ans (à noter que la CLI de Cattenom sera concernée dans les 2 ans à venir au sujet des 4^e réexamens de sûreté des réacteurs de 1300 MWe),
- les rencontres de l'ANCCLI avec les instances nationales :
 - son audition par la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires,
 - sa rencontre avec M. GUESPEREAU, Directeur de Cabinet de Sébastien LECORNU, Secrétaire d'Etat, en présence de la Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, pour le sensibiliser au besoin de financement croissant des CLI,
 - ainsi que l'échange avec la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) qui mènera le débat sur le PNGMDR.

j) Participation à la Conférence nationale des CLI organisée par l'ASN et l'ANCCLI

Le 07 novembre s'est tenue à Paris la 30^{ème} Conférence nationale des CLI organisée par l'ASN et l'ANCCLI. Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, M. Bernard ZENNER, 1^{er} Adjoint au Maire de Cattenom, ainsi que Mme Anne-Laure MACLOT, secrétaire de la CLI, ont participé à cette conférence.

La première table ronde a porté sur le lien entre l'exploitant, les sous-traitants et les citoyens en tant qu'acteurs de la sûreté, tandis que la deuxième table ronde a choisi de discuter le défi d'une réponse au changement d'échelle des CLI.